

Equateur - infos et obligations pays

■ **Superficie** : 270 670km²

■ **Capitale** : Quito

■ **Population** : 12,4 millions d'habitants (1,2 millions à Quito)

■ **Système politique** : République, régime présidentiel.

■ **Langues** : Espagnol.

■ **Monnaie** : Dollar américain.

■ **Décalage horaire** : D'avril à septembre (hiver équatorien) : Paris -7 heures. D'octobre à mars (été équatorien) : Paris - 6 heures.

■ **Passeport** : les ressortissants français doivent posséder un passeport valide 6 mois après la date de retour. Pour les autres ressortissants se renseigner à l'ambassade.

■ **Visa** : aucun visa n'est nécessaire.

■ **Climat** : Le pays présente une multitude de climats qui varient sur de courtes distances en fonction de l'altitude. En raison de la douceur du climat, de son caractère changeant et de la diversité des écosystèmes, l'Equateur se visite toute l'année. Cependant, on préférera la saison sèche, de juin à août. L'hiver (de décembre à mai) est chaud et humide. L'été (de juin à novembre) est plus frais.

■ **Santé** : Etre à jour pour les vaccinations classiques : tétanos, poliomyélite et hépatite A. Les vaccins anti-typhoïdique et contre la fièvre jaune et l'hépatite B sont conseillés ainsi qu'un traitement anti-paludéen.

■ **Le Soleil** : en altitude le soleil est très fort. Il est nécessaire de bien se protéger (crème, chapeau, lunettes).

■ **Consulat, Ambassade et Office de Tourisme** :

34 av. de Messine, 75008 Paris. Tél. : 01 45 61 10 04 ou 01 45 61 10 21
<http://www.ambassadequateur.com>

■ **Attitude du voyageur**

Le voyageur qui opte pour cette forme de tourisme est un consommateur responsable qui a pris conscience que son attitude et ses actes sur place peuvent être pour les populations d'accueil autant un facteur de développement qu'un élément déstabilisateur. En conséquence, il s'engage à se garder de toute attitude et de toute intervention qui pourrait bouleverser les équilibres sociaux, culturels et écologiques des communautés d'accueil et viendraient contrecarrer leurs dynamiques de développement. En particulier il s'interdit tout don et intervention directe sur le lieu qui ne seraient pas placés sous le contrôle des responsables des communautés d'accueil